

Guide sur la formation, l'emploi à l'international et l'expatriation

Dossier réalisé par la CCI du Mans et de la Sarthe,
Service Appui à l'international.

Ce document peut-être consulté et téléchargé
gratuitement sur les sites: www.sarthe-international.fr
ou www.lemans.cci.fr .

Avril 2009

Sommaire

Préface.....	page 3
La Formation	page 4
Les Programmes européens liés à la mobilité étudiante.....	page 5
Système de bourses ligérien pour le départ à l'étranger.....	page 7
L'Expatriation	page 8
L'Emploi International	page 9
Les attestations d'activité ou comment prouver son expérience professionnelle dans les Etats de l'U.E.....	page 11
Les aides aux entreprises exportatrices : le crédit d'impôt et le contrat d'emploi export	page 12
Adresses utiles	page 13



Boostez votre CV avec une expérience rémunérée à l'étranger

Volontariat
International

V.I.E. **Le Volontariat International en Entreprise**

Le volontariat international permet désormais aux jeunes de 18 à 28 ans de partir en mission à l'étranger. La mission peut durer de 6 à 24 mois pour le compte d'une entreprise, voire à temps partagé pour plusieurs PME. Le jeune reçoit une indemnité mensuelle comprise entre 1100 et 2900 euros versés par l'entreprise et variable selon le pays de destination. La mission peut être commerciale ou technique suivant les besoins de l'entreprise et le profil du jeune. Bien entendu elle peut se terminer par l'embauche du jeune ce qui arrive dans 74% des cas. Ubifrance et le CIVI mettent à disposition des entreprises un fichier de 40000 candidats de tous niveaux de qualification. L'agence publique a mis en place une cellule spécialisée de conseil aux PME accessible par le n° azur 0810 659 659 ou par e-mail : infoVIE@ubifrance.fr .L'objectif des pouvoirs publics est d'atteindre 10000 VIE par an. Plusieurs régions notamment les Pays de la Loire, soutiennent ce dispositif en finançant partiellement l'indemnité mensuelle versée au VIE.

Préface

Entreprendre une carrière à l'international en France ou à l'étranger est une affaire souvent passionnante. Cela recouvre en fait des métiers, et donc des formations très diverses. Il faut tenir compte de ses compétences, de son tempérament, de ses aspirations, de la situation du marché du travail.

Les jeunes et les moins jeunes, candidats à un stage à l'étranger ou à une expatriation, sont de plus en plus nombreux à nous consulter.

Un séjour à l'étranger est toujours valorisant, surtout en début de carrière. L'expérience est enrichissante mais elle n'est pas sans risque si le projet n'a pas été bien réfléchi et préparé.

Cela suppose de connaître le « marché » et les conditions de travail, voire d'accueil, dans le pays de destination et de prendre un certain nombre de précautions : nature du contrat de travail, formalités, protection sociale, fiscalité, droits à la retraite, si le séjour doit durer quelque temps...

Il n'est pas inutile non plus de réfléchir à la valorisation de cette expérience et à son retour en France si celui-ci est prévu.

Partir constitue un projet plein d'intérêt, mais aussi une rupture dont il faut évaluer toutes les conséquences culturelles, professionnelles et familiales.

Malgré le marché unique, moins de 2% des Européens vivent et travaillent dans un pays différent, soit à peu près le même pourcentage qu'il y a 30 ans. Nous avons donc de grands progrès à faire, même si, selon une estimation du Quai d'Orsay, plus de 2 millions de Français vivent à l'étranger et une grande partie y travaillent. D'après une autre source, il y aurait plus de 1,2 millions de Français installés à l'étranger. A priori, il est donc difficile d'avoir des statistiques précises, l'enregistrement auprès du consulat n'étant pas toujours obligatoire.

Suivant une étude publiée en Janvier 2009 dans le magazine CCE International, «le Français travaillant à l'étranger est généralement un homme, souvent en contrat local, qui gagne moins bien sa vie que ses prédécesseurs et est parti d'abord parce qu'il voulait quitter la France ».

Afin de mieux vous orienter, le service d'Appui à l'International vous propose ce petit guide listant les titres de différents documents disponibles à la CCI (livrets, articles, magazines, sites Internet...) portant sur les formations, l'emploi et l'expatriation.

Enfin, il y a lieu de rappeler la formule intéressante du Volontariat International en entreprise, le VIE, qui permet aux jeunes jusqu'à 28 ans de vivre une première expérience professionnelle à l'étranger de 6 à 24 mois et aux entreprises de mener une étude de marché, conforter temporairement une filiale... avant une embauche éventuelle du jeune. De nombreuses régions ont mis en place une prise en charge partielle de l'indemnité versée au jeune.

Pour mémoire, signalons également que les entreprises qui "embauchent à l'export" peuvent recourir aux aides régionales et à l'Assurance Prospection gérée par la COFACE, voire dans certains cas, au crédit d'impôt export (40000€ sur une période de 2 ans, dans la limite de 50% des dépenses de prospection, pourvu que l'entreprise recrute une personne dédiée à l'export, voire un VIE) établi par la loi de finances 2005 ou au nouveau contrat emploi export ou encore à certains conditions proposés par OSEO.

Francis LANDIER,
Directeur du Service
D'Appui à l'International de la CCI du Mans et de la Sarthe.

La Formation

- ✓ **BTS commerce international : les 182 filières françaises**
27 décembre 2007 – LE MOCI n°1808
- ✓ **Formation à l'international : les écoles sans prépa**
29 novembre 2007 – LE MOCI n°1806
- ✓ **Mes études à l'étranger**
Les facs pays par pays, les villes, les bons plans...
GUIDE 2007-2008 – Courrier International – Le Monde de l'Education – France Inter novembre-décembre 2006 janvier 2007
- ✓ **Le guide des formations initiales à l'international**
19 avril 2007 – LE MOCI n°1792 / 2 mai 2007 – LE MO CI n°1793 et suivants
- ✓ **La Formation Continue à l'international**
21 décembre 2006 – LE MOCI n°1782
- ✓ **Passeport pour la mobilité**
Apprendre autrement, se former ailleurs
Documentation de la Commission Européenne

Les qualités pour travailler à l'international :

- compétences techniques et linguistiques
- empathie, ouverture et communication
- mobilité internationale
- capacité d'adaptation
- résistance au stress / santé
- autonomie et management
- aptitude à travailler en équipe
- gestion des différences culturelles



Salon des formations internationales

Le Salon des formations internationales a été conçu spécialement pour ceux qui souhaitent internationaliser leur parcours d'études et enrichir leur cursus d'une expérience hors de nos frontières.

Plus de cent cinquante exposants : des universités, des écoles de commerce ou d'ingénieurs, des organismes de langues, ainsi que les représentants des institutions de nombreux pays.

Tous se proposent de faire découvrir aux étudiants leurs cursus et leurs programmes d'échanges : le Canada, les Etats-Unis, l'Espagne, l'Australie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse, la Finlande, le Mexique...

Des conférences permettent d'en savoir plus sur les destinations envisageables et sur les différents moyens de s'expatrier. Pour compléter ce périple, il y a lieu de visiter l'espace Information Documentation, aux pôles Multimédia, Tests de langues, Forum Solidarités Etudiantes ou encore à la librairie.

Ce salon a lieu tous les ans, en principe en janvier, à Paris. Pour en savoir plus :

<http://www.megasalon.letudiant.fr>

Tout savoir sur les MBA : <http://www.accessmba.com>

Les programmes européens liés à la mobilité étudiante Erasmus, Socrates

Si vous êtes étudiant, si l'Europe vous fascine et si vous avez envie de bouger, ne perdez pas une minute et rendez-vous le plus tôt possible au Service Relations internationales de votre université ou de votre école, il y aura certainement quelque chose pour vous.

Le programme Erasmus a été le premier programme mis en place par La Communauté Européenne pour encourager la mobilité des étudiants (1987). Depuis, plus d'un million d'étudiants ont effectué un séjour dans ce cadre. Le temps s'est écoulé, l'Europe s'est élargie et les programmes d'échanges se sont considérablement accrus tant et si bien qu'il est parfois difficile de s'y retrouver !

Qu'est-il nécessaire de savoir avant de s'engager ?

Partir étudier à l'étranger dans le cadre d'Erasmus, c'est profiter des conventions entre son établissement et celui d'un autre pays européen. Ces conventions permettent, notamment, d'être exonéré des droits d'entrée dans l'université d'accueil, de choisir un cursus adapté, d'être aidé sur place, etc. Insistons sur le fait qu'un des aspects les plus importants du Programme Erasmus est le contrat d'études élaboré avant le départ et signé par l'étudiant, l'université d'origine et l'université d'accueil. Ce dernier précise non seulement le programme qui sera suivi, mais aussi la façon dont les acquis seront validés par l'établissement d'origine.

Attention au financement !

Les bourses des programmes européens sont des bourses de mobilité vouées à couvrir les frais supplémentaires liés à une période d'études à l'étranger et non le coût entier du séjour. Néanmoins, il y a toujours la possibilité de les compléter avec d'autres sources de financement (région, universités, ministère, etc.).

A qui s'adresser ? Combien de temps à l'avance ?

La première porte à laquelle frapper est incontestablement celle du service Relations Internationales de votre établissement qui vous indiquera comment procéder. En principe, un départ ne peut se faire qu'après, au minimum, une année d'étude et ce exclusivement avec l'accord du responsable de la filière. Une grande majorité des établissements conseillent à leurs étudiants de commencer à façonner leur dossier un an et demi avant le départ.

C'est également au service Relations Internationales de l'université ou de l'école d'origine que vous devez vous adresser pour partir dans le cadre des programmes Comenius (poste d'assistant en langues étrangères) et Erasmus.

Récapitulatif des programmes à destination des étudiants

Ces programmes concernent 31 pays européens et sont gérés en France par l'agence E.E.F.F. (Europe Education Formation France).

✓ Le programme Socrates

Ce programme s'adresse à l'ensemble des acteurs du monde éducatif, il est réparti en différentes actions : Comenius, Arion, Erasmus, Gruntvig, Lingua, et Minerva.

Pour les étudiants :

- **Comenius** a pour but le développement des partenariats scolaires par le biais de projets scolaires, linguistiques, et des bourses individuelles de formation destinées aux futurs enseignants de langues (pour partir comme assistant par exemple).
- **Erasmus** facilite aux étudiants le départ en séjour d'étude ou stage vers un autre pays européen pour une durée allant de 3 à 12 mois, en étant assuré que le cursus suivi sera validé au retour par l'université d'origine. Cette action favorise également la coopération inter-universitaire (mobilité des enseignants).

La Commission européenne veut ouvrir ces échanges à davantage d'étudiants. La Commission entend également porter le montant des bourses à 200€ par mois avant 2013.

Dès 2008, les étudiants qui partiront en stage en Europe pourront bénéficier d'une bourse Erasmus, auparavant attribuée par le programme Leonardo, d'un montant minimum de 500€.

Autres actions gérées par l'E.E.F.F., mais ne concernant peu ou pas les étudiants :

- ❖ Le programme Erasmus Mundus : il s'agit d'un programme de coopération et de mobilité destiné à rendre l'enseignement supérieur européen plus compétitif et plus attractif.
- ❖ Le dispositif Europass Formation pour uniformiser les systèmes de formation professionnelle très divers autour de la mobilité
- ❖ Le Label Européen des Langues

Source (Agence E.E.F.F.)

Adresses / Contacts utiles

Pour obtenir des informations plus détaillées :

Agence E.E.F.F. (Europe Education Formation France)

25 Quai des Chartrons
33080 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05 56 00 94 00

Fax : 05 56 00 94 80

Site Internet : <http://www.europe-education-formation.fr>

Site très bien fait et permettant d'obtenir une information claire et rapide.

Europa-Le portail de l'Union Européenne

http://europa.eu/index_fr.htm

Pour un accès direct aux programmes de mobilité européens :

http://ec.europa.eu/education/index_fr.html

et bien sûr...le site de votre (ou votre future) université ou école, rubrique « international , ou relations internationales ».

Système de bourses ligérien pour le départ à l'étranger

ENVOLEO : mobilité des jeunes à l'étranger

Créé en 2008 Envoléo est le nouveau programme d'aide à la mobilité des jeunes étudiants et apprentis, celui-ci a pris la suite du dispositif « TOPE Partenaires » qui existait depuis plus de quinze ans et se concentrait sur des destinations principalement européennes.

Le programme met à la disposition des étudiants et apprentis ligériens, sur accord de leur établissement, un forfait de 1 000 euros versé au début du séjour, avec une majoration possible de 500 euros pour les étudiants boursiers sur critères sociaux.

Le budget Envoléo 2009 fixé par la Région Pays de la Loire est d'un montant de 3 620 000 €.

Bénéficiaires

Les jeunes de moins de 30 ans, qu'ils soient français ressortissants de l'Union Européenne ou d'un Etat membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie, en formation dans les Pays de la Loire depuis au moins une année académique et inscrit dans un établissement ligérien ayant signé une convention de partenariat Envoléo.

Condition d'attribution

La mobilité à l'international d'une durée minimum de 3 mois consécutifs concerne les poursuites d'études, les stages des étudiants en formation initiale ou les séjours professionnels sous contrat de travail des apprentis diplômés depuis moins de 15 mois avant le départ.

L'établissement de formation, partenaire de la Région, dispose d'un nombre annuel de forfaits départ Envoléo. Il répartit et valide les candidatures individuelles qu'il choisit de transmettre à la Région.

Le règlement «Envoléo » est téléchargeable du site www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales/ dans l'action économique.

Pour en savoir plus :

- Site Internet : <http://www.envoleo.paysdelaloire.fr>
- Contacter le service des relations internationales de son établissement. ou
- Le Pôle Mobilité des Jeunes à la Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, de l'International et de l'Europe.

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44966 NANTES Cedex 9
Tél : 02.28.20.58.70
n°vert : 0 800 444 500
<mailto:mobilite.jeunes@paysdelaloire.fr>

L'Expatriation

- ✓ **Expatriation, le guide**
Editions d'Organisation - 2^{ème} édition - Yannick AUBRY - 550 pages - En vente : 43,50 € TTC.
- ✓ **Expatriation, les meilleures pratiques pour les jeunes diplômés**
17 Avril 2008 – MOCI n°1816 pages 37 et suivantes
- ✓ **Le livret du Français à l'étranger**
Informations réglementaires et pratiques à destination des expatriés
Dernière édition 2009 - MFE – Gratuit - Téléchargeable du site www.mfe.org
- ✓ **Premier pas à l'étranger**
Diverses informations sur la recherche de stage, protection sociale, fiscalité, logement...
Edition 2004 – MFE – Gratuit - Téléchargeable du site www.mfe.org
- ✓ **Le retour en France**
Destiné aux Français résidant à l'étranger et envisageant de revenir en France...
Edition 2009 – MFE – Gratuit – Téléchargeable du site www.mfe.org
- ✓ **Guide des Femmes Françaises à l'étranger**
Guide pratique et juridique sur les droits de la famille et de la mobilité internationale des femmes françaises expatriées.
Edition septembre 2007 – MFE – Gratuit – Téléchargeable du site : www.mfe.org
- ✓ **Les dossiers pays de la MFE**
Sur 79 destinations, toute l'information indispensable pour préparer son départ : protection sociale, fiscalité, conditions de vie sur place, scolarité, emploi...
Mars 2009 – MFE- Gratuit- Téléchargeable du site www.mfe.org
- ✓ **Comment préparer son expatriation ?**
21 décembre 2006 – LE MOCI n°1782
- ✓ **Les langues outils de conquête des marchés**
4 octobre 2007 – MOCI n°1802 pages 42 à 50
- ✓ **Expatriation TV : la télé communautaire des expatriés**
www.expatriation.tv : un site dédié aux Français vivant à l'étranger pour visualiser ou envoyer des vidéos, partager une expérience à l'étranger avec de la famille ou des amis, recueillir des témoignages des expatriés.
- ✓ **Travailler en Europe** : les enjeux de la mobilité ; C.D de la Commission européenne, ministère générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances.
- ✓ **Eures** : portail européen sur la mobilité de l'emploi <http://ec.europa.eu/eures>
- ✓ **Les français dans le monde : qui sont-ils, où et comment vivent-ils**
Magazine CCE International n°541 décembre 2008/ janvier 2009

En matière d'expatriation, la CCI peut vous orienter vers la Maison des Français à l'Etranger, l'Office des Migrations Internationales et/ou l'ANPE, l'Union des Français à l'Etranger, les Chambres de Commerce et d'Industrie à l'étranger et les différents points contacts dans les pays où vous souhaitez travailler.

✓ **Scolarité à l'étranger : des aides plafonnées**

L'amendement de la Commission des finances du Sénat proposant un plafonnement de la prise en charge par l'Etat des frais de scolarité des enfants français à l'étranger a été adopté début novembre 2008. Toutefois le montant du plafond n'a pas été fixé par les sénateurs car l'on estime, de source interne, que c'est au gouvernement de fixer un tel seuil. Pour l'heure, les dépenses liées à la scolarité des enfants français de l'étranger représentent 501 millions d'euros par an. Si la logique de gratuité totale décidée en 2007 par le président Nicolas Sarkozy avait été poursuivie, le montant de la facture se serait monté à 700 millions d'euros annuels. Soit un montant de subvention par élève de 11 510 euros par an alors que la moyenne actuelle pour la France est de 6 150 euros.

21 Novembre 2008-lettre MOCI

L'Emploi International

✓ **Pour gagner à l'export : la solution VIE**

18 octobre 2007 – MOCI n°1803

✓ **Le contrat de travail international : nouveaux textes**

18 mai 2006 – MOCI n°1755 pages 42 et 43

✓ **Trouver un job à l'international**

12 juillet 2007 – MOCI n°1798 pages 25 à 38

✓ **www.jobenanglais.com**: permet aux entreprises et candidats français et étrangers parlant anglais, russe, chinois de passer ou visualiser des annonces.

✓ **Le guide des langues 2009 Vocabulaire** : formation, séjour linguistiques, Erasmus, guide des tests et examens de langue, première embauche à l'étranger (lettre et C.V).

Supplément du 8 janvier 2009- Vocabulaire

Quelques conseils avant de partir...

"Avant d'accepter un poste, pensez à :

- Connaître les formalités d'entrée, et vous assurer que vous êtes bien en possession d'une autorisation de travail du pays d'accueil,
- Exiger, au préalable, un contrat de travail ou une lettre d'engagement avant de vous rendre sur votre lieu de travail,
- Attacher une attention particulière à la nature du contrat (détachement, expatriation, local) ainsi qu'à ses clauses (protection sociale, fiscalité, salaires et avantages annexes, voyage A/R pris en charge, conditions de rupture du contrat, recours possible en cas de litige et juridictions compétentes),
- Vous informer sur les conditions de vie et de travail du pays,
- Vous renseigner sur les formalités avant votre départ en informant vos Caisses de Sécurité Sociale, de retraite ainsi que votre Centre des Impôts."

Source : EEI

Le Volontariat International



Le volontariat international permet désormais aux jeunes de 18 à 28 ans de partir en mission à l'étranger. La mission peut durer de 6 à 24 mois pour le compte d'une entreprise, voire à temps partagé pour plusieurs PME. Le jeune reçoit une indemnité mensuelle comprise entre 1 100 et 3 000 euros versée par l'entreprise et variable suivant le pays de destination. La mission peut être commerciale ou technique suivant les besoins de l'entreprise et le profil du jeune. Bien entendu, elle peut se terminer par l'embauche de ce

dernier. UBIFRANCE et le CIVI mettent à disposition des entreprises un fichier de 40 000 candidats de tous niveaux de qualification. L'agence publique a mis en place une cellule spécialisée de conseil aux PME accessible par le n°azur 0810 659 659. Environ 3 515 VIE étaient en poste à l'étranger en 2005, chiffre à rapprocher du nombre de candidats. Au total, 9 000 VIE sont déjà partis, 70% ont été embauchés par l'entreprise à l'issue de leur mission et 1 200 entreprises bénéficient d'un agrément à la procédure.

Pour en savoir plus : <http://www.civiweb.com> et <http://www.ubifrance.fr>

Unique en France :
Le VIE PAYS DE LA LOIRE !

La Région des Pays de la Loire propose aux PME ligériennes de moins de 250 personnes répondant à certains critères d'éligibilité de prendre en charge la totalité de l'indemnité du VIE sur 12 mois.

Pour en savoir plus :

<http://www.paysdelaloire.cci.fr/actions/international/fichiers/VIE.PDF>

www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/REGLEMENT_VIE_PDL-2009.pdf

Ou contactez CCI International Pays de la Loire : 02 40 44 63 41

Les attestations d'activité ou comment prouver son expérience professionnelle aux autorités d'un Etat membre

Le contexte : l'exercice, dans un autre Etat membre de l'Union européenne, d'une activité professionnelle

En vertu du principe de libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne, les ressortissants communautaires doivent pouvoir exercer leur activité professionnelle dans un autre Etat membre.

La mise en œuvre de ce principe peut se révéler délicate car, en l'absence de définition unique des qualifications, le candidat à une profession doit justifier du diplôme requis ou de l'expérience exigée dans l'Etat membre d'accueil : il ne peut pas se prévaloir du diplôme obtenu ou de l'expérience acquise dans l'Etat membre d'origine, alors même qu'il lui permet d'y exercer la même activité !

Cette situation constituant évidemment un obstacle à la réalisation d'un Marché unique, il fallait y remédier...

Le moyen : la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles

Pour faciliter et favoriser la mobilité professionnelle au sein de l'Union, il était donc nécessaire de fixer une règle générale et de coordonner le plus possible les conditions d'accès aux activités professionnelles :

- ◆ La règle générale :
 - Un diplôme ne peut être exigé que si l'exercice d'une activité professionnelle est subordonné à la détention d'un diplôme particulier : c'est la situation des professions réglementées.
 - Si tel n'est pas le cas, la qualification professionnelle est fixée librement par l'employeur.

- ◆ La coordination des conditions d'accès aux professions réglementées, grâce à :
 - L'harmonisation des formations ; ou
 - La reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications professionnelles.

Pour les professions dont la formation est harmonisée par le droit communautaire, la reconnaissance est automatique : tout ressortissant de l'Union ayant acquis dans un Etat membre l'expérience ou la formation professionnelle fixée par des dispositions communautaires a le droit d'exercer librement la profession concernée sans que l'Etat membre d'accueil ait un quelconque droit d'appréciation.

Pour les autres professions réglementées, le moyen utilisé est la reconnaissance mutuelle des diplômes (et des qualifications professionnelles), grâce à la directive 1999/42/CE qui a une double utilité :

- ◆ Créer un mécanisme de reconnaissance mutuelle des diplômes dans de nombreuses professions relevant de l'artisanat, du commerce et des services aux personnes ou aux entreprises.

- ◆ Faciliter les prestations de services et l'établissement de sociétés lorsque des qualifications sont exigées des dirigeants et cadres par la législation de l'Etat membre d'accueil.

Particulièrement, cette directive prévoit la reconnaissance automatique par l'Etat membre d'accueil de l'expérience professionnelle acquise dans un autre Etat membre, dès lors que cette expérience atteint une certaine durée, fixée en fonction des professions.

Encore faut-il prouver la nature et la durée de cette expérience professionnelle : c'est la raison d'être de l'attestation d'activité. Celle-ci est établie par les CCI dès lors qu'il s'agit d'activités industrielles et commerciales.

<http://europass.cedefop.europa.eu/>

Sert à rendre plus visibles les compétences et qualifications des candidats dans toute l'Europe et à favoriser la mobilité en Europe (CV, passeport des langues...).

Source :

- ✓ Euro Info Centre Pays de la Loire
- ✓ CCI International Pays de la Loire
- ✓ Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire

Les aides aux entreprises exportatrices

	Le contrat emploi export	Le crédit d'impôt export
<i>Objectif</i>	Favoriser le développement des missions à l'exportation des entreprises en assouplissant les contraintes liées aux règles du licenciement économique	Inciter les PME à se lancer à l'international par la prospection et le recrutement dédié à l'export
<i>Bénéficiaires</i>	Tout type d'entreprise	PME de moins de 250 salariés et fiscalisées en France, et certaines sociétés de professions libérales
<i>Opérations éligibles (dépenses éligibles, pays ou zone géographique éligible, etc)</i>	Mission effectuée en majeure partie à l'étranger et à durée indéterminée mais d'au moins six mois	Opérations qui ont trait à la prospection commerciale en vue d'exporter en dehors de l'EEE, voire tous pays depuis le 01/01/2006 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les frais et indemnités de déplacements et d'hébergement liés à la prospection commerciale en vue d'exporter vers tous pays. ✓ Les dépenses visant à réunir des informations sur les marchés et les clients à l'étranger. ✓ Les dépenses de participation à des salons et à des foires expositions à l'étranger. ✓ Les dépenses visant à faire connaître les produits et les services de l'entreprise en vue d'exporter dans tous pays.
<i>Caractéristiques et montants (type de l'aide, modalités, taux minimum, plafond, etc.)</i>	<p>Le dispositif soustrait aux règles du licenciement économique les licenciements qui interviennent dans son cadre. L'issue et le terme de la mission ne peuvent être déterminés à l'avance. La mise en œuvre du contrat emploi export s'opère sur la base d'un accord d'entreprise ou de branche.</p> <p>Aux fins d'équilibre, la loi fixe des éléments obligatoires que l'accord collectif de branche ou d'entreprise doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Taille et type d'entreprises concernées pour le seul accord collectif, ✓ Catégorie de salariés concernés, ✓ Nature des missions à l'exportation concernées ainsi que la durée minimale (au moins 6 mois), ✓ Contreparties en terme de rémunération et d'indemnités de licenciement accordées aux salariés, en terme de formation pour les salariés concernés et mesures indispensables à leur reclassement. 	<p>Le crédit d'impôt prospection commerciale est égal à 50% du montant des dépenses éligibles.</p> <p>L'obtention du crédit d'impôt est subordonnée au recrutement d'une personne affectée au développement des exportations ou au recours à un volontaire international en entreprise affecté à la même mission.</p> <p>Il est plafonné à 40 000€ pour une entreprise et à 80 000€ pour un groupement d'entreprises.</p> <p>Les dépenses éligibles sont les dépenses exposées pendant les 24 mois qui suivent le recrutement de la personne ou du volontaire affecté au développement des exportations.</p>
<i>Observations (restrictions, délais d'instructions, autres aides ayant le même objectif, etc.)</i>	<p>Le contrat d'emploi export, défini par l'article 62 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 (art. L.321-12- 1 du code du travail), s'inspire du « contrat de chantier » propre au secteur du bâtiment et des travaux publics.</p> <p>Le code du travail et la loi n°2005-32 sont accessibles sur http://www.legifrance.gouv.fr</p>	<p>L'article 55 de la loi n°2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 modifie les dispositions du II de l'article 244 quater H du code général des impôts. Les dépenses liées aux activités de conseil fournies par les opérateurs spécialisés du commerce international sont désormais prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale. En outre, il est précisé que l'intermédiation d'associations ou de fédérations professionnelles facilitant le recours à un volontaire international en entreprise ne s'oppose pas, sous certaines conditions, à ce que les entreprises ayant recours à ces organismes puissent être éligibles au crédit d'impôt.</p> <p>Pour en bénéficier, la PME devra remplir une simple déclaration qui figure en annexe de l'instruction fiscale 4 A-9-05 n°70 du 18 avril 2005, et ce sans fournir de justificatifs.</p> <p>Pour en savoir plus : http://www.aides-entreprises.fr/repertoireaides/aides.php?e=Mj14NA</p>

Adresses Utiles

Cette liste de contacts n'est pas exhaustive.

Expatriation

<http://www.expatries.org> ou <http://www.mfe.org>

Serveurs de la Maison des Français de l'Étranger (Ministère des Affaires Étrangères), nombreuses monographies sur les pays étrangers, livres du Français à l'étranger, services, conseils...

<http://www.mondissimo.com>

Site sur l'exportation et la mobilité internationale : L'expatriation et l'impatriation de A à Z, le commerce international de A à Z et 175 dossiers pays : données pratiques (coût de la vie, fiscalité, protection sociale, scolarité).

<http://www.ufe.asso.fr>

Serveur de l'Union des Français de l'étranger. Nombreuses monographies sur les pays étrangers, démarches à l'expatriation, adresses utiles. En décembre 2005, l'UFE a ouvert un espace emploi sur son site, dont l'objectif est de rapprocher les offres et les demandes.

<http://www.france-expatries.com>

Site proposant des fiches techniques complètes sur l'expatriation.

<http://www.expatrie.org>

Magazine des expatriés.

<http://www.gereso.com>

Société spécialisée dans la mobilité internationale : documentation, formation, édition et conseils entreprises.

Plusieurs Missions économiques à l'étranger ont ouvert une rubrique stage/ expatriation sur leur site Internet. Pour s'y connecter, il y a lieu de composer l'adresse <http://www.missioneco.org/nom du pays> (en clair ou en abrégé, par exemple gb pour la Grande Bretagne).

<http://citizens.eu.int>

Citoyens d'Europe (droits, travailler, étudier, résider).

Emploi

www.uccife.org

Site des 112 CCI françaises à l'étranger, dont plusieurs ont un service dédié à l'export.

<http://www.emploi-international.org>

Diffusion des offres d'emploi à l'international, recueillies par l'ANPE.

<http://europa.eu.int/eures>

Portail européen de la mobilité professionnelle (emploi...).

<http://www.touteurope.fr>

Chercher un emploi en France, chercher un emploi dans un autre pays de l'U.E.

<http://europass.cedefop.europa.eu/>

Site servant à rendre plus visibles les compétences et qualifications des candidats dans toute l'Europe et à favoriser la mobilité en Europe (CV, passeport des langues...).

<http://www.apec.asso.fr>

Les offres recueillies par l'APEC y sont disponibles avant la parution dans « Courrier Cadres », conseils, informations pratiques, 17 pays étudiés.

<http://www.civiweb.com>

Pour en savoir plus sur la nouvelle formule du volontariat international.

<http://www.insert-export.com>

Site spécialiste de l'export pour les PME-PMI et recrutement, rubrique « Carnet d'adresses ».

<http://www.emailjob.com>, <http://www.stepstone.fr>, <http://www.jobplanet.com>, <http://www.recrunet.com>,
<http://www.monster.com>, www.jobpilot.fr, <http://www.directrecrutement.com>

Sites d'offres d'emploi et/ou de recrutement.

<http://www.cadresonline.com>

Site pour faciliter la recherche d'emploi et la gestion de carrière.

<http://www.ubifrance.fr>

Vente de listes de filiales françaises à l'étranger.

<http://www.sarthe-export.asso.fr>

Le cadre juridique du contrat de travail international (rubrique actualités et réglementations internationales).

<http://www.cohesionsociale.gouv.fr>

Dossiers thématiques et fiches pratiques sur le recrutement d'un travailleur étranger.

Stages

<http://www.kapstages.com>

Site dédié à la recherche de stages ou de stagiaires en Europe.

<http://www.directetudiant.com>

Pour les recherches de stages (recherche par niveau d'études et secteur d'activité).

<http://www.afij.org>

Association qui facilite l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et propose des offres d'emplois notamment à l'étranger.

<http://www.loffice.org>

Office national de garantie des séjours et stages linguistiques.

<http://www.ofaj.org>

Aide aux étudiants voyageant en Allemagne.

<http://www.councilexchanges.org> <http://www.ciee.org>

Stages-Jobs Outre-atlantique (Council on International Educational Exchange).

<http://www.delegationquebec.fr> ou www.immigrer.com

Association Pays Nantais – Québec.

<http://www.idees-stages56.com>

Stages, entreprises de l'Ouest de la France.

<http://www.pass-pro.org>

Site d'offres et de demande de stages de l'Université de Nantes.

<http://www.cyberworkers.com>

Télétravail et offres de prestations, 70 pays.

<http://europa.eu.int/ploteus>

Sites d'informations sur l'éducation et la formation professionnelle dans tous les pays européens.

http://www.7etapespourtrouverunstage.tv/modifiable/381_v1/sources/intro.html

<http://www.kezeco.fr/-rechercher-son-stage-en-video->

Sites de Vidéos pour trouver un stage

Espace Emploi International (ouvert conjointement par l'OMI et l'ANPE)

48 Bd Bastille
75012 PARIS
Tél. : 01.53.02.25.50.
Fax : 01.53.02.25.96.
E-mail : com.eei-omi@anpe.fr

4 rue du Printemps
B.P. 125
44703 NANTES ORVAULT CEDEX
Tél. : 02.40.59.52.78
Fax : 02.40.94.18.92
E-mail : mailto:eei.nantes@anpe.fr

Maison des Français de l'étranger (Ministère des Affaires Etrangères)

34 rue la Pérouse
75116 PARIS

Tél. : 01.43.17.60.79
Fax : 01.43.17.70.03

Union des Français de l'étranger

28 rue de Châteaudun
75009 PARIS

Tél. : 01.53.25.15.50
Fax : 01.53.25.10.14

Centre d'information sur le volontariat international

30-34 Rue la Pérouse
75116 PARIS

N°Azur : 0810.10.18.28

Caisse de chômage des expatriés

GARP
14 rue de Mantes
92703 COLOMBES

Tél. : 01.46.52.20.32

Caisse des Français de l'étranger

12 rue de la Boétie
75008 PARIS

Tél. : 01.40.06.05.80

Centre de liaison européen et international de Sécurité Sociale

11 rue de la Tour des Dames
75436 PARIS CEDEX 09

Tél. : 01.45.26.33.41

Caisse de retraite pour la France et l'étranger

4 rue Colonel Driant
75040 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01.44.89.43.41

Centre des Impôts et Trésorerie des non-résidents

9 rue d'Uzès
75002 PARIS

Tél. : 01.44.76.18.00

UNISTRAT Assurances (filiale de la Coface)

161-163 rue de Courcelles
75017 PARIS

Tél. : 01.44.29.93.00
Fax : 01.47.66.77.10



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DU MANS ET DE LA SARTHE